

w.c.s. - Development #30990

Dans le cas d'un formdata anonyme get_url(backoffice=True) devrait retourner une URL d'accès par code de suivi

28 février 2019 13:44 - Benjamin Dauvergne

Statut: Rejeté	Début: 28 février 2019
Priorité: Normal	Echéance:
Assigné à:	% réalisé: 0%
Catégorie:	Temps estimé: 0:00 heure
Version cible:	Planning:
Patch proposed: Non	

Description

Cas d'usage

- démarrage d'un formulaire en mode anonyme (simulation)
- simulation ok, resoumission en formulaire de demande (user_id = None conservé)
- demande d'authent avec ReturnURL=get_url() du nouveau formulaire -> échec : le formulaire n'appartenant pas à l'utilisateur, bien qu'en draft, n'est pas accessible

Solution

L'action resoumission stockant l'URL du nouveau formulaire via :

```
'resubmit_formdata_draft_url': new_formdata.get_url(backoffice=False).rstrip('/'),
```

(PS: je ne sais pas la raison du rstrip() ici...)

il faudrait que get_url(backoffice=False) retourne :

```
self.formdef.get_url() + 'code/%s' % self.tracking_code
```

si formdata.user_id n'est pas défini et self.tracking_code l'est.

Cela simplifiera aussi de nombreux mails normalement.

Demandes liées:

Lié à w.c.s. - Development #30724: Action resoumission : permettre la resoumi...	Fermé	18 février 2019
----------------------------------------------------------------------------------	--------------	------------------------

Historique

#1 - 28 février 2019 13:45 - Benjamin Dauvergne

- Description mis à jour

#2 - 28 février 2019 13:46 - Benjamin Dauvergne

- Description mis à jour

#3 - 28 février 2019 13:46 - Benjamin Dauvergne

- Lié à Development #30724: Action resoumission : permettre la resoumission d'une demande sans obliger la création d'un compte usager ajouté

#4 - 28 février 2019 13:49 - Benjamin Dauvergne

- Statut changé de Nouveau à Rejeté

En fait le [#30724](#) le gère je pense.

#5 - 28 février 2019 13:51 - Frédéric Péters

En fait le [#30724](#) le gère je pense.

À voir, c'est possible que se relogguer crée une toute nouvelle session, qui n'aura alors pas accès aux formulaires anonymes autorisés. Mais je serais plutôt pour alors gérer ça, je n'ai en fait pas trop envie de promouvoir l'URL contenant le code de suivi ([#19019](#)).

#6 - 28 février 2019 14:01 - Frédéric Péters

se relogguer crée une toute nouvelle session

Vérifié et ce n'est pas le cas, seul son identifiant est changé, le contenu est repris. ([#15698](#))